

### **Postulat : Pour une prise de conscience de nos préjugés de genre, et en tout genre.**

Lors de la pandémie de COVID-19, le rôle des professions traditionnellement féminines au sein des services socio-sanitaires comme en contexte familial a été mis en exergue et leurs contributions essentielles acclamées dans l'effort collectif de surmonter les moments les plus difficiles de cette crise sanitaire et sociale. Le calme revenu, il y a lieu de considérer sous différentes formes les facteurs qui font de l'action et de la contribution des femmes au bien-être et au fonctionnement de la collectivité un apport essentiel, trop souvent sous-estimé. Au-delà des disparités salariales et d'une progression professionnelle redevable des engagements familiaux assumés « tout naturellement » dans les parcours de vie, il y a des mécanismes plus subtils qui font obstacle à la participation active et efficace des femmes au travail au sein des collectivités, y compris au sein d'un organe législatif comme le nôtre. Il s'agit de représentations sociales stéréotypées, bien ancrées dans nos fonctionnements ordinaires. Maintes études en psychologie sociale et en sociologie en ont montré la puissance et l'activation inconsciente dans différents contextes. Elles font partie de notre fonctionnement cognitif et de nos vécus personnels. Il nous apparaît important de prendre conscience de leur existence, dans le cadre du Conseil Communal, dans un effort solidaire d'inclusion des femmes au sein de notre institution.

Les mécanismes évoqués plus haut ne s'arrêtent pas au genre. Les récentes manifestations en soutien des populations discriminées en fonction de la couleur de leur peau ont également ravivé le sentiment largement partagé du décalage qu'il peut exister entre une conviction rationnelle et générique d'égalité des droits de tout être humain et des réactions instinctives de mépris dramatique de ces mêmes droits. Dans le cadre du Conseil Communal, des préjugés d'ordre racial ou d'appartenance ethnique ont moins de chance d'apparaître que dans d'autres contextes plus sensibles et conflictuels. Mais des fonctionnements réducteurs, de l'ordre des clichés ou des représentations stéréotypées peuvent être sous-jacents et il nous appartient d'y prêter attention.

Les préjugés font partie de notre société et de nos vécus personnels. Ils jouent un rôle prépondérant dans la manière dont nous interagissons les uns avec les autres. Dans le cadre du Conseil Communal, ces préjugés ne sont pas anodins et peuvent influencer nos décisions en modulant l'appréciation et la crédibilité que nous donnons aux propos des uns et des autres.

Les préjugés peuvent porter sur de nombreux facteurs, que ce soit le genre, l'origine ethnique ou socio-culturelle, le handicap et la classe sociale. Ils peuvent influencer, sans raison objective, sur l'attention et la considération que nous portons aux propos portés par l'orateur. Ainsi, on peut donner moins de crédit à celui dont le français n'est pas fluide, par manque de formation, et dont l'accent révèle une origine étrangère, ou à celle qui s'exprime sur des sujets traditionnellement masculins. Ces préjugés jouent aussi un rôle lors d'interventions écrites, quand il est possible d'associer le genre ou l'origine au nom de l'auteur.

Dans la grande majorité des cas, nous ne sommes pas conscients de ces préjugés, ni de leur influence. Il est possible de se rendre moins vulnérable à leurs effets, en en prenant conscience, par le biais de formations et de sensibilisations spécifiques. Le débat et la prise de décision en bénéficient, de même que le climat de travail, sans réduire les positions de principe qui font le propre d'un débat politique démocratique, et ce dans l'intérêt général. Il est possible de diminuer les effets de genre, par exemple, en omettant le nom de l'auteur lors de la prise en considération d'une proposition. Cela se fait en milieu scientifique lors de la soumission d'articles à la publication. Cela permet de focaliser le débat sur le contenu et les tenants et aboutissants de la proposition, en évitant des attitudes réductrices ou de condescendance inopportunes.

Ce postulat invite la Municipalité à considérer les pistes suivantes :

- Organiser, une fois par législature, une conférence sur cette problématique en préambule d'une séance de Conseil Communal. Cette conférence serait accessible au public qui assiste à nos conseils.
- Tenir une liste à jour des formations existantes sur la thématique, en coordination avec les universités et hautes écoles romandes, et organiser une telle sensibilisation à laquelle conseillers et conseillères communaux et membres de la Municipalité seraient conviés, sans obligation.
- Quantifier la répartition par membre du Conseil, selon différents facteurs, du temps et nombre de prises de parole lors des séances du Conseil communal, des présidences de commission, des thèmes attribués pour les commissions (finance, gestion, social, climat, sécurité, école, art, etc.) et du pourcentage de succès de la prise en considération des postulats.

23.6.2020

Aude Billard (PS)



Paola Richard de Paolis (PS)



Françoise Piron (PLR)



Sara Sotio (Verts)



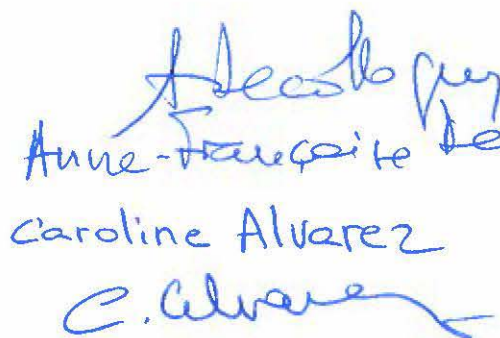
Ngoc Huy Ho (Verts)



Benjamin Ruderer



Laura Manzoni (Ens. Gauche)



Anne-Françoise  
caroline Alvarez  
C. Alvarez

Marlène Voutat (Ens. Gauche)

